

# PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE



Commission scolaire des  
Monts-et-Marées



# TABLE DES MATIÈRES

Contexte et mandat .....	2
Portrait de la situation – Territoire et effectifs scolaires .....	4
- Enjeux et orientations stratégiques .....	7
- Structure organisationnelle .....	8
Objectifs et indicateurs retenus suite aux consultations.....	10
- La hausse du taux de diplomation et de qualification.....	10
- Les milieux défavorisés.....	11
- L'écart garçons et filles .....	11
- Les élèves handicapés .....	12
- L'âge à l'entrée au secondaire .....	12
- L'amélioration du français .....	13
- Les bâtiments.....	13
- Les compétences en littératie .....	14
- L'activité physique .....	14
Groupes consultés.....	15
Période de consultation.....	16
Nos engagements 2018-2022.....	17

## ANNEXES

Annexe 1 – Tableau synthèse des consultations.....	18
Annexe 2 – Correspondance .....	33
Annexe 3 – Membres du comité .....	35
Annexe 4 – Une déclaration de services à la population (Texte et dépliant).....	36
Annexe 5 – Extrait de résolution du procès-verbal du CCG .....	44
Annexe 6 – Formulaire de consultation.....	45
Annexe 7 – Extrait de résolution du procès-verbal du conseil des commissaires .....	47
Annexe 8 – Signatures .....	49

- Avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Monts-et-Marées sera partie prenante d'un tout nouveau cycle de planification stratégique du réseau scolaire se dotant d'un premier plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.
- Le ministre a transmis à la présidente, conformément à l'article 59 de la loi, cinq objectifs et deux orientations dont la commission scolaire doit tenir compte.
- De plus, elle pourrait ajouter des objectifs, eut égard au contexte dans lequel elle évolue, pour l'élaboration de son plan d'engagement vers la réussite.
- Les travaux pour la réalisation de ce mandat se sont déroulés de la mi-juin 2017 jusqu'à la mi-mars 2018.
- Une démarche de travail de la CSMM a donc été réalisée par le comité de pilotage selon les principales activités suivantes :
  - ✓ Revue de la documentation disponible concernant le PEVR et les obligations s'y rattachant;
  - ✓ Rencontres avec la direction générale afin de clarifier les objectifs du mandat, d'échanger sur les enjeux et les besoins de la CSMM et de confirmer les travaux à réaliser;
  - ✓ Analyse des cibles proposées par le ministère pour atteindre les résultats attendus de la politique sur la réussite éducative et propositions pour la CSMM;
  - ✓ Réalisation de séances de travail avec les membres du comité consultatif de gestion de la CSMM afin de favoriser des échanges constructifs visant à relever l'information essentielle, permettant de formuler des recommandations de cibles à atteindre;
  - ✓ Rédaction d'un document de consultation, présentant le PEVR, permettant aux établissements d'effectuer les travaux nécessaires à la révision de leur projet éducatif;
- Le PEVR a été élaboré en cohérence et en continuité avec la planification stratégique adoptée par le Conseil des Commissaires en juin 2014;
- Validation et dépôt du PEVR auprès des instances de la CSMM.

Ces objectifs et orientations sont en cohérence avec la *Politique de la réussite éducative* de même qu'avec la *Politique de l'activité physique, du loisir et du sport* et feront partie du Plan stratégique 2017-2022 du Ministère. La Commission scolaire devra, pour chacun des objectifs nationaux, déterminer une cible au terme de la période couverte par le plan.

Le premier plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire a été transmis au ministre, le 1<sup>er</sup> juin 2018. Nous avons reçu l'approbation du Ministre Proulx le 19 juillet 2018.

Strictement, le PEVR c'est:

Le projet éducatif c'est :



## NOTRE DÉMARCHE

La CSMM s'est dotée d'une planification stratégique 2014/2019 et souhaite produire un PEVR en continuité de cette planification stratégique où, notamment, on retrouve la VISION et les VALEURS de la CSMM.

## NOTRE VISION

La Commission scolaire des Monts-et-Marées **centrera** ses ressources et efforts à la réussite et la persévérance scolaires de TOUS ses élèves. Elle **s'appuiera** sur des pratiques efficaces reconnues permettant d'avoir des attentes élevées pour TOUS. Elle **partagera** cet **engagement** auprès des élèves, avec les parents, son personnel et la communauté.

## NOS VALEURS

Nous préconisons des pratiques professionnelles éthiques **rigoureuses**, objectives et **transparentes** ainsi que des actions **cohérentes** en vue d'atteindre les objectifs de réussite et de persévérance scolaires recherchés.

## PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

### Portrait de la situation – Territoire et effectifs scolaires

La CSMM regroupe 32 municipalités de deux MRC, soit la MRC de La Matanie et de La Matapédia, pour une population totale d'un peu plus de 40 000 habitants répartis sur un territoire de 8 800 km<sup>2</sup>.

La CSMM compte 20 écoles primaires situées dans 22 bâtiments, 2 écoles primaires et secondaires, 4 écoles secondaires, 2 centres de formation générale des adultes, 1 centre de formation professionnelle dans 4 bâtiments, 1 service aux entreprises et 2 centres de services. Au total, 1 149 employés œuvrent au sein de l'organisation.

Au 30 septembre 2017, la clientèle officielle de la CSMM était de 7 250 élèves, se répartissant comme décrit au tableau ci-après.

## Portrait de la situation – Territoire et effectifs scolaires

Niveau	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017	Étendue du ratio relativement au nombre d'élèves par école
Précolaire 4 ans	87	De 1 élève à 12 élèves par école
Précolaire 5 ans	357	De 4 élèves à 48 élèves par école
Primaire	2 156	De 29 élèves à 311 élèves par école
Précolaire et primaire	<b>2 600</b>	De 29 élèves à 359 élèves par école
Secondaire	<b>1 615</b>	De 78 élèves à 788 élèves par école
Formation professionnelle	<b>342</b>	<i>Élèves à temps plein et à temps partiel – BILAN 5 2016-2017</i>
Formation générale adultes	<b>2 693</b>	<i>Élèves à temps plein et à temps partiel – BILAN 5 2016-2017</i>
<b>Grand total</b>	<b>7 250</b>	

**Pour 2018-2019**, les clientèles prévisionnelles au 23 février 2018 se présentent comme suit :

Niveau	Nombre d'élèves Au 30 septembre 2017	Nombre d'élèves Prévus pour 2018-2019	Variation
Précolaire 4 ans	71	54	Diminution de 17 élèves
Précolaire 5 ans	367	286	Diminution de 81 élèves
Primaire	2145	2185	Hausse de 40 élèves
Secondaire	1617	1661	Hausse de 44 élèves
<b>Total</b>	4200	4186	Diminution de 14 élèves

- Une diminution nette de 14 élèves par rapport au réel de l'année précédente.

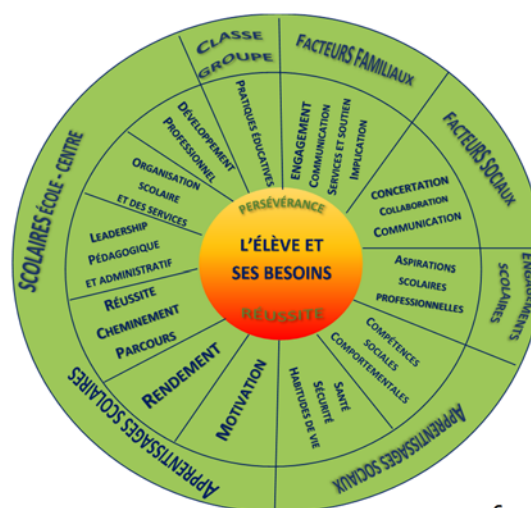
## Portrait de la situation – Territoire et effectifs scolaires

- Selon les prévisions des effectifs scolaires effectuées par le MEES, la CSMM connaîtra, au cours de l'exercice de ce PEVR, une diminution de sa clientèle pour l'enseignement préscolaire-primaire et une légère augmentation pour l'enseignement secondaire.
- La décroissance prévue se situe autour de 6%, soit une diminution de près de 265 élèves entre 2017-2018 et 2022-2023 et sera de 21% si l'on se projette jusqu'en 2032-2033.

Niveau	Nombre d'élèves				Variation entre 2017-2018 et...		
	2017-2018	2022-2023	2027-2028	2032-2033	2022-2023	2027-2028	2032-2033
Préscolaire 4 ans	85	76	78	71	-9	-7	-14
Préscolaire 5 ans	357	260	281	257	-97	-76	-100
Primaire	2 156	1 987	1 739	1 671	-169	-417	-485
Secondaire	1 615	1 625	1 486	1 308	+10	-129	-307
<b>Total</b>	<b>4 213</b>	<b>3 948</b>	<b>3 584</b>	<b>3 307</b>	<b>-265</b>	<b>-629</b>	<b>-906</b>

## CADRE SOUTENANT L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

Éléments dégagés des pratiques reconnues efficaces en cohérence avec le contexte et les enjeux organisationnels de la Commission scolaire



## Portrait de la situation – Enjeux et orientations stratégiques

### Éléments dégagés des pratiques reconnues efficaces en cohérence avec le contexte

#### et les enjeux organisationnels de la Commission scolaire

**ENJEU 1** - *Le développement d'une culture organisationnelle axée sur la qualité des apprentissages des élèves jeunes et adultes*

#### ORIENTATIONS

- Amener plus d'élèves du secteur des jeunes à obtenir un diplôme ou une qualification en 5 ans.
- Amener plus d'élèves du secteur des adultes et de la formation professionnelle à obtenir un diplôme ou une qualification dans les délais prévus.
- Amener les élèves à développer leurs compétences en lecture et en écriture et à les transférer dans l'ensemble des matières.
- Diplômer ou qualifier les élèves ayant profité d'un groupement adapté.

**ENJEU 2** – *L'actualisation des pratiques professionnelles du personnel afin de mieux répondre aux besoins des élèves et ainsi améliorer leurs résultats.*

#### ORIENTATIONS

- Suivre et analyser, à intervalles réguliers les résultats des élèves :
  - Permet au personnel de chaque établissement de percevoir les besoins des élèves et de se former de façon continue afin de leur répondre;
  - Facilite la régulation des pratiques pédagogiques en se basant sur la recherche.
- Développer un cadre de formation continue qui outille l'ensemble du personnel dans l'amélioration des services à rendre aux élèves tout en respectant les encadrements locaux et nationaux.

**ENJEU 3** – *L'éducation à une culture scolaire imprégnée d'un climat sain et sécuritaire dans les établissements.*

#### ORIENTATIONS

- Accompagner les élèves dans ses choix de saines habitudes de vie et dans l'adoption de comportements sécuritaires.
- Favoriser le développement de compétences scolaires et de relations significatives entre les élèves, les parents et les intervenants afin de susciter chez l'élève son engagement dans sa réussite.

**ENJEU 4** – *La promotion et la valorisation de l'éducation publique sur le territoire de la Commission scolaire afin d'amener la population à un plus haut niveau de scolarisation, de diplomation et de qualification.*

#### ORIENTATIONS

- Faciliter la fréquentation de programmes de formation professionnelle en concomitance avec la formation générale des jeunes ou des adultes.
- Favoriser la formation continue des citoyens en tenant compte des réalités du milieu.
- Faciliter l'ouverture des établissements à leur communauté.

## Portrait de la situation - Structure organisationnelle

Le tableau suivant présente le regroupement des établissements et de la clientèle en lien avec les gestionnaires des écoles et des centres.

- Ce portrait permet d’avoir une vue d’ensemble de l’affectation des gestionnaires au sein des établissements et du nombre de directions et de directions adjointes.
- La CSMM actualise son souci d’occupation du territoire, notamment en ayant comme orientation le maintien des petites écoles dont la dernière école du village.

REGROUPEMENT	TITULAIRE	NOM	ÉTABLISSEMENT	ÉLÈVES 17-18	QTÉ
1	Direction	Éric Couture	Saint-Rosaire	141	271
			Lac-au-Saumon	130	
2	Direction	Stéphane Bédard	Caron	283	365
			Saint-Léon-le-Grand	82	
3	Direction	Brigitte Gauthier	Saint-René-Goupil	51	102
			Émile-Dubé	51	
4	Direction	Frédéric Gaudreau	Polyvalente Forimont	78	803
			Polyvalente de Sayabec	107	
	Direction-adj.	Jean-Marie Kabera	École secondaire Armand-Saint-Onge	618	
	Direction-adj.	Valérie Desgagnés			
5	Direction	Harold Massé	Sainte-Ursule	266	266
6	Direction	Renée Belzile	Val-Brillant	107	136
			Sr-Rachel-Fournier	29	
7	Direction	Annie Lydia Gallant	Saint-Damase - La Volière	72	202
			Sainte-Marie	130	
8	Direction	Dany Bouchard	Mgr-Belzile	114	200
			Assomption	64	
			Saint-Léandre	22	
9	Direction	Joanne Métivier	Noël-Fortin	65	228
			Victor-Côté	163	
10	Direction	Bobby Marmen	Bon-Pasteur	238	295
			St-Vianney - St-Tharcisius	57	

11	Direction	Clément Marquis	Polyvalente de Matane	788	788
	Direction-adj.	Martin Finn			
	Direction-adj.	Brigitte Levasseur			
12	Direction	Nancy Ouellet	Zénon-Soucy	359	359
	Direction-adj.	Brigitte Gauthier			
13	Direction	Nelson Michaud	Saint-Victor	96	235
			Le Marinier	63	
			Sainte-Félicité	76	
14	Direction	Perry Métivier	CEA-Amqui	23 908	55 620*
			CEA-Matane	31 712	
15	Direction	Alexandre Marion	CFP des Monts-et-Marées	21 868	21 868*
	Direction-adj.	Martin Finn			

\*heures groupes

### Concernant la hausse du taux de diplomation et qualification

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85% la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Objectif 1 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, porter à 84% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	78,8% (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSMM			D'ici 2022, porter à 77% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification. <b>Ce qui représente environ 21 élèves de plus, toute proportion gardée.</b>	70,9% (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

## Concernant les milieux défavorisés...

- Il s'avère difficile de comparer le taux de diplomation et qualification des élèves issus des milieux défavorisés avec ceux issus des milieux favorisés puisque le statut des écoles secondaires change d'année en année et qu'aucune école ne se trouve en milieu favorisé.

Année	Milieu défavorisé IMSE 8,9 ou 10	Milieu intermédiaire IMSE 4,5,6 ou 7	Milieu favorisé IMSE 1,2 ou 3
2013-2014	4	2	0
2014-2015	4	2	0
2015-2016	3	3	0
2016-2017	4	2	0

## Concernant l'écart garçons et filles...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Objectif 2 Politique de la réussite éducative	<u>Garçons et filles</u> : écart à 6,1 points pour l'ensemble des réseaux	<u>Garçons et filles</u> : écart à 10,1 points pour l'ensemble des réseaux  <b>e.i.: 73,8% et 83,9%</b>	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSMM			<u>Garçons et filles</u> : Amener l'écart à 6,8 points.  <b>e.i.: 73,2% et 80,0%</b>  <b>Ce qui représente environ 15 garçons de plus qui obtiennent un 1<sup>er</sup> diplôme ou une 1<sup>re</sup> qualification, toute proportion gardée.</b>	<u>Garçons et filles</u> : écart à 13 points  <b>e.i.: 63,4% et 76,4%</b>	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

## Concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou l'apprentissage (EHDA)

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Objectif 2  Politique de la réussite éducative	<u>EHDA et régulier</u> : écart à 25,3 points pour le réseau public seulement	<u>EHDA et régulier</u> : écart à 34,1 points pour le réseau public seulement  e.i.: 48,3% et 82,4%	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSMM			<u>EHDA et régulier</u> : Amener l'écart à 42 points.  <b>Ce qui représente 8 élèves HDAA de plus qui obtiennent un 1<sup>er</sup> diplôme ou une 1<sup>re</sup> qualification, toute proportion gardée.</b>	<u>EHDA et régulier</u> : écart à 47 points  e.i.: 35,4% et 82,4%	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves avec plan d'intervention en 1 <sup>re</sup> secondaire

## Concernant l'âge à l'entrée au secondaire...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6  Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, ramener à 11,4% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6% (cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
CSMM			D'ici 2022, ramener à 13,0% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.  <b>Ce qui représente environ 13 élèves de moins, toute proportion gardée pour 20 écoles primaires.</b>	16,6% (cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (CSMM)

## Concernant l'amélioration du français...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4  Politique de la réussite éducative	En ce qui concerne cet objectif sous la responsabilité du réseau scolaire, les commissions scolaires pourront définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S.O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire.
CSMM			D'ici 2022, porter à 86% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire.  <b>Ce qui représente environ 17 élèves de plus, toute proportion gardée pour 20 écoles primaires.</b>	81,3% de réussite  (Cohorte 2016-2017)	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire.

## Concernant les bâtiments...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7  Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, faire en sorte que 85% des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68% des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier*.
CSMM			D'ici 2022, faire en sorte de maintenir le taux de 89% des bâtiments du parc immobilier dans un état satisfaisant.	89% des bâtiments sont dans un état satisfaisant.  (Lecture avril 2017)	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier*.

\* Cet indicateur est global et limitatif. Les CS peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

## Concernant les compétences en littératie des adultes...

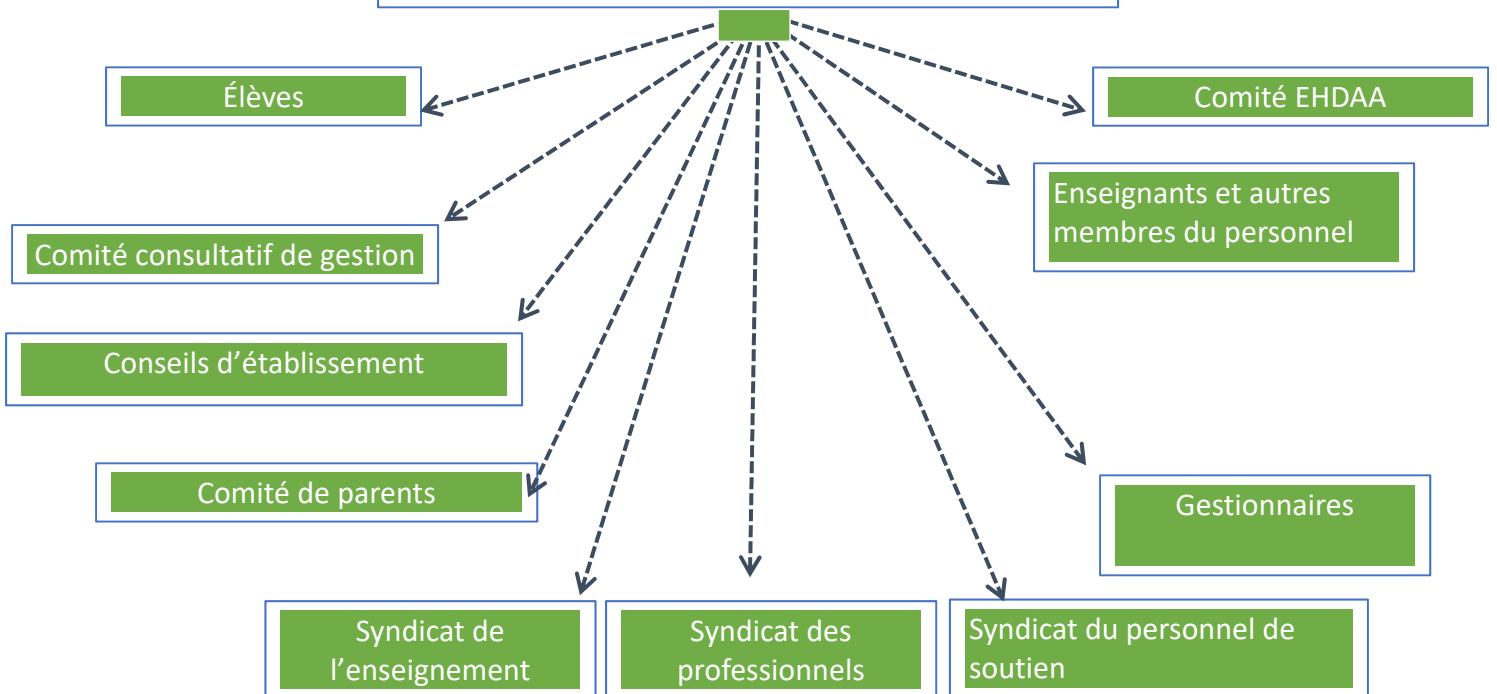
	Orientations nationales	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.	Objectif 5 Politique de la réussite éducative			
CSMM		Enjeux 4 Planification stratégique 14-19	Maintenir et augmenter les collaborations avec les organismes de persévérance et la communauté	Plusieurs projets en cours actuellement	Nombre de projets offerts

## Concernant l'activité physique...

	Orientations nationales	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	Objectif 4 Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.			
CSMM		Enjeux 3 Plan stratégique 14-19 Mesure dédiée	Actualiser et soutenir la pratique d'activités physiques dans chacun des établissements  S'assurer que les montants des mesures dédiées soient investis	(2017-2018)  3 écoles ont actualisé la pratique d'activité physique à 60 minutes par jour	Nombre d'écoles

# GROUPES AYANT ÉTÉ CONSULTÉS POUR L'ÉLABORATION DU PEVR

## Consultations



## Période de consultation du 14 mars au 27 avril 2018

- CE – Personnels – conseil d'élèves : **Direction d'établissement**
- Personnels des services : **Direction de service**
- Comité EHDA (20 mars) : **Responsable de l'adaptation scolaire**
- Comité de parents (28 mars) – CCG : **Direction générale**
- CRT : **Direction Service des ressources humaines**

---

### MAI

- 1<sup>er</sup> Comité de pilotage
- 8 CCG spécial
- 15 Comité plénier
- 22 Conseil des commissaires – Adoption projet

## Déclaration de services

### Nos engagements 2018-2022

- Nous agirons de façon ferme, efficace et concertée pour atteindre les taux de diplomation et de qualification suivants :
  - Porter à 77 % le nombre d'élèves obtenant un diplôme ou une qualification.
  - Nous nous assurerons d'augmenter le nombre de garçons et d'élèves à besoins particuliers qui obtiendront leur diplôme ou qualification.
- Nous agirons tôt pour améliorer la maîtrise de la langue française et ainsi améliorer les résultats à l'épreuve ministérielle de 4e année avec un taux de réussite de 86 %.
- Nous agirons tôt pour réaliser des interventions précoces, différenciées, reconnues dans la recherche pour augmenter le nombre d'élèves arrivant au secondaire sans retard, ce qui représente 87 % de nos élèves au primaire.
- Nous mettrons tout en œuvre, afin que nos élèves, avec les ressources disponibles, évoluent dans un milieu où les bâtiments sont dans un état satisfaisant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.
- Nous collaborerons et solliciterons la communauté et ses acteurs pouvant être impliqués dans la réussite de nos élèves afin que cet enjeu soit la priorité de toute une région.

## ANNEXE 1

### Tableau synthèse des commentaires reçus lors des consultations

Du 14 mars au 27 avril 2018



#### 67 groupes consultés :

- ✓ L'ensemble des conseils d'établissement (C.É.)
- ✓ Les élèves et l'ensemble du personnel des écoles, des centres et des deux centres administratifs
- ✓ Le comité de parents
- ✓ Le comité des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage
- ✓ Les gestionnaires
- ✓ Les syndicats

CONSULTATION – PEVR	GROUPES CONSULTÉS	
	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	PERSONNEL
1. Comité consultatif de gestion (CCG)		X
2. Comité EHDA		X
3. Comité de parents		X
4. Assomption	X	X
5. Bon-Pasteur	X	X
6. Caron	X	X
7. CEA Matane	X	X
8. CEA Vallée	X	X
9. CFP de la CSMM	X	X
10. Émile-Dubé	X	X
11. ÉSASO	X	X
12. Lac-au-Saumon	X	X
13. Le Marinier	X	X
14. Mgr-Belzile	X	X
15. Noël-Fortin	X	X
16. Polyvalente de Matane	X	X
17. Polyvalente de Sayabec	X	X
18. Polyvalente Forimont	X	X
19. Saint-Damase – La Volière	X	X
20. Sainte-Félicité	X	X

21. Sainte-Marie	X	X
22. Sainte-Ursule	X	X
23. Saint-Léandre	X	X
24. Saint-René-Goupil	X	X
25. Saint-Rosaire	X	X
26. Saint-Victor	X	X
27. Sœur-Rachel-Fournier	X	X
28. St-Léon-le-Grand	X	X
29. St-Vianney –St-Tharcisius	X	X
30. Val-Brillant	X	X
31. Victor-Côté	X	X
32. Zénon-Soucy	X	X
33. Service des ressources matérielles (2 secteurs)		X
34. Centre de services de Matane		X
35. Centre de services d'Amqui		X
36. Syndicat du personnel enseignant		X
37. Syndicat du personnel professionnel		X
38. Syndicat du personnel de soutien		X



Commission scolaire  
des Monts-et-Marées

**SYNTHÈSE**

## PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

### Concernant les propositions d'objectifs et d'indicateurs

QUESTIONNAIRE	ACCORD	DÉSACCORD
<b>1. Concernant la hausse du taux de diplomation et qualification...</b>	<b>60</b>	<b>7</b>
	<b>90%</b>	<b>10%</b>
<b>COMMENTAIRES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons 75 %</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est proposé 75 %</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tout dépend des mesures mises en place.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il ne faut pas que l'objectif devienne une condition...</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cible ambitieuse mais nécessaire.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cible ambitieuse à laquelle nous adhérons en considérant une analyse des besoins dans chaque établissement.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les investissements se poursuivent, nous sommes très optimistes.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CEA doit avoir des mesures additionnelles et adaptées à notre clientèle (services complémentaires (ortho) et matériel adapté (en mathématique 2<sup>e</sup> cycle)).</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CEA doit avoir des mesures additionnelles et adaptées à notre clientèle (services complémentaires (ortho) et matériel adapté (en mathématique 2<sup>e</sup> cycle)) La cible est trop optimiste par le MELS.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons un taux de réussite de 75 %.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il semble manquer des données pour prendre une meilleure décision. Nous serions plus à l'aise avec une cible à 75 %.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons de diminuer la cible.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En ayant un support adéquat pour les intervenants.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous ne pouvons être en accord avec les cibles de la C.S. puisque nous ne connaissons pas les moyens qui seront mis à notre disposition pour aider les enfants. Il est certain qu'en tant qu'enseignants, nous souhaitons la réussite du plus grand nombre d'élèves, mais n'étant pas magiciens et magiciennes, certains enfants ont des besoins auxquels nous ne pouvons répondre malgré toute notre bonne volonté. De plus, malheureusement, bien des enfants ont été négligés à cause du manque de services année après année. Pour eux, le retard scolaire accumulé sera bien difficile à rattraper... Le personnel enseignant ne peut être tenu responsable de l'atteinte de ces cibles puisque nous n'avons pas accès aux services nécessaires pour répondre à tous les besoins des élèves, mais aussi parce que nous n'avons pas de contrôle sur leur milieu familial, sur leur état de santé mental et physique, sur leur milieu économique... Pour être en mesure d'atteindre ces cibles, il faudrait créer davantage de classes spécialisées et de classes transitoires. Il faudrait beaucoup plus d'intervenants (TS, TES, psychoéducateurs, psychologues, orthophonistes, etc.) qui interviennent <b>directement et régulièrement</b> auprès des élèves, et ce, dès le début de l'année et dès le préscolaire. Il faudrait fournir aux élèves ou demander à leurs parents le matériel nécessaire aux apprentissages ainsi que des locaux propres, aérés et en quantité suffisante. Les enseignants spécialistes ont aussi besoin de locaux, de cahiers, de matériel adéquat. Il faudrait aussi avoir du personnel disponible, car, quand les sous sont là, souvent, personne n'est disponible pour offrir le service. Il faudrait aussi avoir une meilleure communication entre les services de garde à la petite enfance et les écoles afin de poser plus tôt les bons diagnostics. Il faudrait soutenir davantage les enseignants face à la violence verbale et physique qu'ils subissent de la part des enfants et des parents. Beaucoup sont seuls et démunis devant l'ampleur du problème. Voilà, quand l'ensemble de ces moyens sera mis en place, peut-être pourrons-nous penser à atteindre des cibles. D'ici là, puisque nous sommes des gens de cœur et professionnels, nous continuerons encore et toujours à soutenir l'école à bout de bras...</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous vous recommandons de ne pas inscrire au PEVR des cibles chiffrées. Nous vous recommandons d'utiliser des expressions comme <i>hausser</i>, <i>améliorer</i>, <i>diminuer</i> sans préciser le nombre.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'objectif est louable à condition que la commission scolaire se donne des moyens concrets pour y arriver, notamment en offrant à tous les élèves des services professionnels en nombre suffisant.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour donner du sens à leur parcours scolaire et favoriser la persévérance des élèves, il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que dans le cadre du projet ministériel d'implantation de contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle, le personnel professionnel en orientation scolaire et professionnelle soit intimement associé à l'ensemble de la démarche et qu'une attention particulière soit accordée pour répondre aux besoins spécifiques des élèves HDAA.</li> <li>* Que la mesure 15120 – <i>Animation spirituelle et engagement communautaire</i> soit protégée et que les sommes associées soient bonifiées afin d'assurer le maintien du service SASEC, comme prévu à la <i>Loi sur l'instruction publique</i>.</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour assurer l'accès aux services dont les élèves ont besoin, peu importe le secteur choisi, il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que les régimes pédagogiques soient modifiés afin que, peu importe leur âge, les élèves de la formation professionnelle aient accès aux mêmes services éducatifs complémentaires.</li> <li>* Que les services éducatifs complémentaires prévus au régime pédagogique de la formation générale aux adultes soient bonifiés.</li> <li>* Que des ressources professionnelles soient massivement ajoutées spécifiquement pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.</li> <li>* Que les sommes associées à ces ajouts de ressources soient liées à des mesures budgétaires centralisées et protégées.</li> </ul> </li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour favoriser le développement professionnel du personnel enseignant, il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que la commission scolaire exige du ministère qu'il reconnaisse, à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation, les conseillères et conseillers pédagogiques à titre de « fer de lance du développement professionnel » du personnel enseignant par le biais d'un ajout de ressources en conseillances pédagogiques.</li> <li>* Que les sommes associées à ces ajouts de ressources soient liées à des mesures budgétaires centralisées et protégées.</li> <li>* Que la commission scolaire exige du ministère qu'il mette en place des conditions qui favorisent la valorisation de la profession de conseillère et conseiller pédagogique, l'attraction et la rétention du personnel, le mentorat des nouvelles et nouveaux conseillers pédagogiques et le réseautage local, régional et national, ainsi que des conditions facilitantes pour celles et ceux qui souhaitent suivre un programme universitaire en conseillances pédagogiques.</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Veiller à ce que dans le cadre de partenariat et collaborations convenus avec différents organismes, la spécificité de la mission, des mandats et de l'expertise de chacun soit respectée, dans une perspective de complémentarité. Que de tels partenariats n'aient jamais pour effet de remplacer l'expertise de l'école publique.</li> </ul>		

2. Concernant l'écart garçons et filles	59	8
	88%	12%
COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons de tendre vers les cibles canadiennes pour la diplomation des garçons, et diminuer les écarts entre les filles-garçons.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous souhaitons lire : augmenter la réussite des garçons plutôt que réduire l'écart entre garçons et filles.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réduction de l'écart aurait pu être plus importante.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons 9 %.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer une cible plus réaliste compte tenu du nombre d'années. Amener l'écart à 11 points, c'est-à-dire 69 % et 80 %. Ce qui représente environ 8 garçons de plus qui obtiennent un 1<sup>er</sup> diplôme ou une 1<sup>re</sup> qualification, toute proportion gardée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revoir le contenu/méthode.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'équipe trouve que l'écart est trop grand entre les garçons et les filles et que l'on devrait le diminuer afin d'atteindre nos objectifs. Nous n'avons pas de proposition pour le moment.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons d'augmenter d'abord la réussite des garçons plutôt que de viser une réduction de l'écart. La notion d'écart induit une possibilité de perdre de vue que l'importance réside dans une augmentation du taux de réussite des garçons.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En accord mais nous réitérons la demande que toutes les sommes dédiées dans les principales mesures budgétaires associées à l'engagement de personnel professionnel pouvant soutenir des actions probantes et novatrices concernant l'écart ou les différences entre les besoins des garçons et des filles en matière d'éducation, servent à ces fins et soient chapeautées par la commission scolaire de façon à créer des postes attractifs pour du personnel professionnel qualifié et ainsi éviter le saupoudrage.</li> </ul>		

3. Concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage (EHDA)...	58	9
	87%	13%
COMMENTAIRES		
▪ Nous proposons cependant que les cibles demeurent beaucoup en dessous des écarts canadiens.		
▪ Amener l'écart vers ↑ Ex : 44-45 avec plus de groupes adaptés, cela donnerait un coup de main pour la réussite de ces élèves et les autres.		
▪ La réduction de l'écart aurait pu être plus importante.		
▪ En accord à condition que les ressources allouées soient en nombre suffisant pour y arriver.		
▪ Tous trouvent que c'est beaucoup.		
▪ Le CEA doit avoir des mesures additionnelles et adaptées à notre clientèle.		
▪ Prendre des mesures.		
▪ On doit diminuer le taux de réussite pour les EHDA. Cet objectif suscite beaucoup de questionnement.		
▪ Nous proposons un écart moins grand.		
▪ Nous proposons que celle-ci soit diminuée. Les difficultés de nos élèves sont surtout d'ordre académique.		
▪ En accord avec plus de mesures.		
▪ Miser sur des cibles concrètes ou des moyens concrets pour augmenter la réussite des élèves HDAA. La notion d'écart pose problème.		
▪ Aucune cible proposée.		
▪ Diminuer le pourcentage de la cible.		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Oui, à condition que l'on prenne en considération les indices de vulnérabilité pour déterminer les besoins des élèves en matière de services professionnels (défavorisation, taux d'élèves HDAA, etc.). Que des ressources professionnelles en services directs aux élèves soient massivement ajoutées afin de répondre aux besoins de prévention, d'évaluation et d'intervention auprès des élèves HDAA et à risque. Que les sommes associées à ces ajouts de ressources soient liées à des mesures budgétaires centralisées et protégées.</li> </ul> <p>De plus, pour aider le milieu scolaire à s'adapter à la diversité des élèves et favoriser l'intégration harmonieuse et la réussite des élèves HDAA : nous demandons que les conditions et services requis à l'intégration d'une ou d'un élève HDAA, déterminés dans le cadre de l'évaluation réalisée par le personnel professionnel, soient mis en place de façon intégrale et rapide et que les effets des moyens et services mis en place pour les élèves HDAA intégrés à la classe régulière soient évalués et ajustés en fonction de l'évolution des besoins de chaque élève.</p> <p>De plus, en offrant au personnel enseignant la possibilité d'être accompagné par des conseillers pédagogiques pas seulement pour intégrer de nouveaux contenus obligatoires mais aussi pour être soutenus individuellement dans les savoirs être et les savoirs faire qui constituent l'acte d'enseigner au 21<sup>e</sup> siècle.</p>		
---	--	--

4. Concernant l'âge à l'entrée au secondaire...	55	12
	82%	18%
COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En tenant compte qu'un appui financier est favorable pour l'atteinte de l'objectif.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'il n'y a pas de «nouveaux» moyens mis en place (plus de ressources, classe préscolaire).</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Trop de facteurs influencent l'efficacité de la consolidation.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faut suivre le rythme des élèves.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est proposé 14 %.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situations extraordinaires.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre aux besoins des enfants.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cas par cas.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peut être bénéfique pour certains cas.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Que les évaluations soient adéquates. Bien évaluer la situation (à rabais).</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous n'avons pas de proposition mais nous sommes en questionnement : Si un jeune ne consolide pas et qu'il n'a pas obtenu le seuil de réussite dans une ou plusieurs compétences en français et en mathématiques, les intervenants du secondaire auront davantage de structure à mettre en place pour accueillir les jeunes en difficultés en respectant leurs besoins et leurs capacités, pour éviter que les apprentissages demeurent dans leur zone proximale de développement et pour éviter la démotivation et le décrochage.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La consolidation fait partie du profil de certains élèves.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'équipe trouve que la cible ne touche pas directement la réussite des élèves, car consolider n'est pas signe d'échec pour certains élèves.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De considérer que, dans certains cas, la consolidation représente un besoin important pour une poursuite harmonieuse du curriculum scolaire.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains enfants ont besoin d'une année de consolidation au primaire.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Oui, pour atteindre cette cible, voici nos revendications : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Ajout de ressources professionnelles dédiées à la prévention, à l'évaluation et aux interventions auprès de la petite enfance.</li> <li>* Que des ressources professionnelles ayant une formation en intervention psychosociale soient ajoutées pour soutenir la compétence parentale, entre autres dans le cadre du volet parental du programme des maternelles 4 ans.</li> <li>* Que la commission scolaire assure une offre de service en ergothérapie.</li> <li>* Que des ressources professionnelles additionnelles en orientation soient intimement associées à l'intégration des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle au primaire.</li> <li>* Qu'une offre diversifiée de services éducatifs complémentaires soit assurée dans chacune des écoles de notre commission scolaire par l'ajout de ressources professionnelles qui agissent dans une perspective de développement global des enfants, dont des ergothérapeutes, des animatrices et animateurs à la vie spirituelle et d'engagement communautaire, des sexologues, des travailleuses et travailleurs sociaux, des conseillères et conseillers en éducation préscolaire.</li> <li>* Que du personnel professionnel dont le champ d'expertise est de favoriser le développement des capacités adaptatives des élèves soit ajouté pour favoriser les différentes transitions dont : le passage primaire-secondaire, l'accompagnement de l'élève et ses parents vers les différents parcours du secondaire de même que vers la formation générale des adultes.</li> <li>* Que du personnel professionnel en orientation scolaire et professionnelle soit ajouté pour offrir aux élèves une réelle démarche en orientation.</li> <li>* Que les champs d'expertise des différentes professions soient bien expliqués aux directions d'école et soient respectés.</li> <li>* Que les sommes associées à ces ajouts de ressources soient liées à des mesures budgétaires centralisées et protégées.</li> </ul> </li> </ul>		

5. Concernant l'amélioration du français...	62	5
	93%	7%
<b>COMMENTAIRES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 84 %</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'épreuve doit toutefois correspondre à la réalité et aux sujets d'intérêt des élèves de ce niveau.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est proposé 84 %. Il faut arrimer les tâches avec le niveau des élèves, simplifier le vocabulaire et l'adapter à leur vécu.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faut que l'aide soit mise en place, formation des enseignants.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est proposé 83 %. L'examen est difficile car les stratégies ne sont pas encore bien ancrées à ce niveau. L'épreuve devrait être mieux adaptée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ On l'a déjà atteint.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour favoriser le rehaussement des compétences en littératie : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Nous voulons que des ressources professionnelles spécialisées pour intervenir en littératie, dont les orthophonistes et orthopédagogues (professionnelles pour qu'elles puissent vraiment collaborer ensemble en complémentarité) soient ajoutées.</li> <li>* Que les sommes associées à ces ajouts de ressources soient liées à des mesures budgétaires centralisées et protégées.</li> <li>* Nous voulons que le nombre de bibliothécaires à notre commission scolaire soit augmenté. Dans le but de maintenir et développer les bibliothèques scolaires dans chacune des écoles, la commission scolaire doit exiger du ministère que le Plan d'action sur la lecture à l'école (PAL) soit relancé et qu'il contienne des cibles à atteindre claires et des mesures assurant la reddition de compte. Que les règles budgétaires 15101 (pour les bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes) et 15102 (pour l'embauche de nouveaux bibliothécaires) soient protégées, centralisées et bonifiées.</li> </ul> </li> </ul>		

6. Concernant les bâtiments...	63	4
	94%	6%
COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Souhaitent que les bâtiments soient plus que satisfaisants, stimulants.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sentiment de fierté d'être au-dessus de la moyenne provinciale.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons un taux à 95 %</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous trouvons que notre école a besoin de plus d'espace pour faire de la différenciation et pour mieux aider les élèves en contexte d'apprentissage et d'évaluation (Mesures différenciées, soutien T.E.S., intervention de niveau 2 sous-groupes de besoin).</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 95 % des bâtiments en état satisfaisant en 2022.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que soit reconnue et promue l'importance du rôle du personnel professionnel des ressources matérielles et administratives. Ajouter des ressources professionnelles au Service des ressources matérielles et faire en sorte que la commission scolaire développe une expertise interne en matière d'ingénierie ou d'architecture scolaire.</li> </ul> </li> </ul>		

7. Concernant les compétences en littératie des adultes...	65	2
	97%	3%
COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que la clientèle adulte ait accès aux services de bibliothécaires, de conseillers pédagogiques, d'orthopédagogues qui pourront les guider et les accompagner dans le développement de leurs compétences en littératie et leur permettre l'utilisation des technologies et des ressources numériques dans l'enseignement qu'on leur offre ainsi que pour soutenir leur apprentissage.</li> <li>* Que la bibliothèque scolaire soit développée de manière à favoriser l'intégration des nouveaux outils et supports numériques, à développer l'esprit critique en matière de recherche d'information et de travail collaboratif, dans une perspective d'inclusion numérique.</li> <li>* Que l'expertise professionnelle interne en matière d'intégration du numérique, soit reconnue et mis à profit par le biais d'ajouts de ressources, en particulier les bibliothécaires et les conseillères et conseillers pédagogiques RÉCIT.</li> <li>* Que les sommes associées à ces ajouts de ressources soient liées à des mesures budgétaires centralisées et protégées.</li> </ul> </li> </ul>		

8. Concernant l'activité physique...	65	2
	97%	3%
COMMENTAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Très important de supporter les établissements.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tant que les mesures dédiées et l'argent sont disponibles et accessibles et il faut aussi tenir compte de la grille-matières vs le temps mis pour l'activité physique.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les écoles ne sont pas toujours faites pour assurer des locaux disponibles pour cela et n'ont pas toujours le matériel (mur d'escalade) disponible.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de précision sur la situation actuelle.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune cible proposée.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nous proposons : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que dans chacune des écoles de la commission scolaire, tous les élèves aient accès à deux récréations en plus de la période du repas.</li> <li>* Que l'ensemble du personnel des écoles se réapproprie l'objectif «socialiser» du programme de l'école publique et utilise les cours de récréation comme des lieux d'enseignement d'habiletés sociales, du mieux vivre ensemble et d'un mode de vie sain qui inclut l'activité physique régulière.</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EN CONCLUSION : Pour assurer une organisation cohérente des services éducatifs complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Que l'importance d'assurer l'accès équitable à l'ensemble des services éducatifs, complémentaires et particuliers et que les risques d'un saupoudrage inefficace des ressources soient pris en considération dans la détermination des règles budgétaires.</li> <li>* Que l'organisation des services éducatifs soit centralisée pour assurer une organisation cohérente et équitable des services.</li> <li>* Que la tâche du personnel professionnel soit considérée comme un tout et non comme une addition de pourcentages d'heures morcelées entre différents établissements afin d'offrir des conditions de travail attractives.</li> <li>* Que la commission scolaire demeure le lieu principal pour la concertation, le travail d'équipe, le mentorat et le développement de projets pour le personnel professionnel (ex : programme de dépistage, outils de lutte à l'intimidation et à la violence) et ce, en conformité au principe de subsidiarité défini comme «le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité».</li> </ul> </li> </ul>		

## ANNEXE 2

---

### CORRESPONDANCE

---

Mont-Joli, le 8 mai 2018

Madame Marie-Pierre Guénette Directrice des ressources  
humaines  
C. S. des Monts-et-Marées  
93, avenue du Parc  
Amqui GSH 2L8

**Objet: Avis du SERM en suivi de la consultation sur le« Plan d'engagement  
vers la réussite (PEVR) »**

---

Madame,

Vous trouverez en pièce jointe l'avis du SERM concernant la consultation que vous nous avez soumise sur le sujet en titre. Advenant le cas où vous ne retiendriez pas nos recommandations, nous vous demandons de nous en fournir les motifs par écrit, comme prévu à la convention collective (4-1.03).

Je demeure disponible pour échanger plus longuement avec vous sur ces sujets.

Recevez, madame Guénette, mes salutations cordiales.



Martine M. Cliche  
Présidente

191, rue Doucet  
Mont-Joli (Québec)  
G5H 1R8  
(418) 775-4335  
(877) 629-2520  
Télécopieur:  
(418) 775-9037

## **Avis du SERM relativement à la consultation sur le « Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) »**

D'entrée de jeu, nous vous indiquons notre désaccord avec les cibles déterminées dans le PEVR. Le personnel enseignant, avec qui nous avons discuté de la mise en place de ces cibles, s'y oppose catégoriquement. N'allez pourtant pas croire que nous sommes contre l'augmentation de la persévérance et de la réussite des élèves qui nous sont confiés, bien au contraire. Les enseignantes et les enseignants rentrent au travail tous les matins en ayant comme objectif de faire réussir le plus grand nombre de jeunes. Là où s'arrête notre appui, c'est lorsqu'on nous demande encore une fois de faire plus sans préciser les moyens supplémentaires qui seront octroyés.

Je vous soumetts, à titre d'argumentaire, une lettre que le personnel enseignant d'une école primaire a produite au sujet, précisément, de cette consultation. À elle seule, cette missive reprend avec éloquence tous les faits sur lesquels s'appuie notre position.

*« Nous ne pouvons être en accord avec les cibles de la commission scolaire puisque nous ne connaissons pas les moyens qui seront mis à notre disposition pour aider les enfants. Il est certain qu'en tant qu'enseignants, nous souhaitons la réussite du plus grand nombre d'élèves, mais n'étant pas magiciens et magiciennes, certains enfants ont des besoins auxquels nous ne pouvons répondre malgré toute notre bonne volonté. De plus, malheureusement, bien des enfants ont été négligés à cause du manque de services année après année. Pour eux, le retard scolaire accumulé sera bien difficile à rattraper... Le personnel enseignant ne peut être tenu responsable de l'atteinte de ces cibles puisque nous n'avons pas accès aux services nécessaires pour répondre à tous les besoins des élèves, mais aussi parce que nous n'avons pas de contrôle sur leur milieu familial, sur leur état de santé mental et physique, sur leur milieu économique... »*

*Pour être en mesure d'atteindre ces cibles, il faudrait créer davantage de classes spécialisées et de classes transitoires. Il faudrait beaucoup plus d'intervenants (TS, TES, psychoéducateurs, psychologues, orthophonistes, etc.) qui interviennent directement et régulièrement auprès des élèves, et ce, dès le début de l'année et dès le préscolaire.*

*Il faudrait fournir aux élèves ou demander à leurs parents le matériel nécessaire aux apprentissages ainsi que des locaux propres, aérés et en quantité suffisante. Les enseignants spécialistes ont aussi besoin de locaux, de cahiers, de matériel adéquat.*

## ANNEXE 3

---

### MEMBRES DU COMITÉ

---

- Marthe ÉMOND directrice générale
- Julie DIONNE, coordonnatrice des services éducatifs
- Frédéric GAUDREAU directeur d'écoles secondaires
- Marie-Pierre GUÉNETTE directrice des ressources humaines
- Brigitte LEVASSEUR directrice adjointe au secondaire
- Alexandre MARION, directeur de la formation professionnelle
- Harold MASSÉ directeur d'école primaire
- Johanne MÉTIVIER directrice d'école primaire

À la recherche, analyse et rédaction

- Sandra THÉBERGE directrice des services éducatifs

## ANNEXE 4



Commission Scolaire  
des Monts-et-Marées



NOTRE DEVISE :

L'ENGAGEMENT

# LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE UNE DÉCLARATION DE SERVICES À LA POPULATION

## NOTRE MISSION

- Développer, organiser et donner des services éducatifs de qualité à tous nos élèves du préscolaire, du primaire et secondaire, de même qu'à ceux à l'éducation des adultes et en formation professionnelle.
- Contribuer au développement social, culturel et économique de nos deux MRC en augmentant le niveau de scolarisation et de qualification de notre population.
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur notre territoire.

## UNE ÉQUIPE DE COMMISSAIRES

- Les commissaires au sein de notre territoire et présidés par madame Céline Lefrançois, après avoir adopté les orientations et priorités, s'assurent de la réalisation des engagements pris dans le Plan d'engagement vers la réussite. Ils veillent à ce que la gestion, les ressources et l'organisation des services soient mises à contribution de la réussite.

## NOTRE VISION

- La Commission scolaire des Monts-et-Marées **centrera** ses ressources et efforts à la réussite et la persévérance scolaire de TOUS ses élèves. Elle **s'appuiera** sur des pratiques efficaces reconnues permettant d'avoir des attentes élevées pour TOUS. Elle **partagera** et prend cet **engagement** auprès des élèves, avec les parents, son personnel et la communauté.

## NOS VALEURS

Nous préconisons des pratiques professionnelles éthiques **rigoureuses**, objectives et **transparentes** ainsi que des actions **cohérentes** en vue d'atteindre les objectifs de réussite et de persévérance scolaires recherchés.

## NOS ENGAGEMENTS 2018-2022

- Nous agissons de façon ferme, efficace et concertée pour atteindre les taux de diplomation et de qualification suivants:
  - ✓ Porter à 77 % le nombre d'élèves obtenant un diplôme ou une qualification.
  - ✓ Nous nous assurerons d'augmenter le nombre de garçons et d'élèves à besoins particuliers qui obtiendront leur diplôme ou qualification.
- Nous agissons tôt pour améliorer la maîtrise de la langue française et ainsi améliorer les résultats à l'épreuve ministérielle de 4<sup>e</sup> année avec un taux de réussite de 86%.
- Nous agissons tôt pour réaliser des interventions précoces, différenciées, reconnues dans la recherche pour augmenter le nombre d'élèves arrivant au secondaire sans retard, ce qui représente 87% de nos élèves au primaire.
- Nous mettrons tout en œuvre, afin que nos élèves, avec les ressources disponibles, évoluent dans un milieu où les bâtiments sont dans un état satisfaisant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.
- Nous collaborerons et solliciterons la communauté et ses acteurs pouvant être impliqués dans la réussite de nos élèves afin que cet enjeu soit la priorité de toute une région.

## NOS SERVICES

La Commission scolaire regroupe une équipe de près de 1100 personnes impliquées dans les services à l'élève au cœur des écoles, des centres et des services aux entreprises.

Nos services sont offerts dans 26 écoles primaires et secondaires réparties dans 32 municipalités.

Dans plusieurs domaines, enfant à besoins particuliers, petite enfance, soutien à l'alphabétisation, et collaboration avec le milieu socioéconomique, nos services travaillent en collaboration avec divers partenaires.

Le Service des ressources éducatives est au cœur de la mission de la CSMM. Rigoureux dans l'application des programmes de formation pour tous les ordres d'enseignement, il guide, inspire et organise les services d'enseignement. Avec ses professionnels et intervenants spécialisés, il soutient l'apprentissage.

## NOS SERVICES (suite)

En appui aux activités des écoles et des centres, nos services administratifs regroupent des équipes notamment affairées à la gestion du personnel, à l'entretien des immeubles, à l'approvisionnement, aux communications, au fonctionnement et au déploiement du réseau informatique, à la saine gestion financière de l'organisation, à la conservation des archives et l'amélioration des pratiques.

Ces services relèvent de la responsabilité de la directrice générale de la CSMM, madame Marthe Emond.

## UNE CONSULTATION, UN LEVIER DÉTERMINANT POUR LE PEVR 2018-2022

67 groupes consultés :

- ✓ L'ensemble des conseils d'établissement (C.É.)
- ✓ Les élèves et l'ensemble du personnel des écoles, des centres et des deux centres administratifs
- ✓ Le comité de parents ainsi que le comité EHDAA
- ✓ Le comité des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage
- ✓ Les gestionnaires
- ✓ Les syndicats

Cette participation exceptionnelle, ainsi que la **forte adhésion** qui s'en dégage, motivent nos engagements.

## VOUS DÉSIREZ ...

- Être informés sur le travail et sur les orientations prises par le Conseil des commissaires ;
- Vous impliquer dans la vie de votre école, du conseil d'établissement, du comité de parents, du comité des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ;
- Être informés des services ou des programmes existants dans nos écoles ou nos centres de formation professionnelle ;
- Nous faire connaître vos questionnements ou mécontentements.

Consultez notre site Internet à : [csmm.qc.ca](http://csmm.qc.ca)

## EN BREF ...

- La Commission scolaire des Monts-et-Marées existe depuis plus de 20 ans
- 7 250 élèves, jeunes et adultes
- 1 100 employés
- 32 municipalités sur son territoire qui compte parmi les plus vastes au Québec
- Apprendre un métier dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente, de l'administration, de la construction ...
- De la formation sur mesure pour les employés d'entreprises

**Siège social**

93, avenue du Parc  
Amqui (Québec) G5J 2L8  
Téléphone : 418 629-6200

**Centre de services de Matane**

530, avenue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3B5  
Téléphone : 418 566-2500



# LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE



Commission Scolaire  
des Monts-et-Marées

---

NOTRE DEVISE :  
**L'ENGAGEMENT**

---

## NOS VALEURS

Nous préconisons des pratiques professionnelles éthiques **rigoureuses**, objectives et **transparentes** ainsi que des actions **cohérentes** en vue d'atteindre les objectifs de réussite et de persévérance scolaires recherchés.

## EN BREF ...



La Commission scolaire des Monts-et-Marées existe depuis plus de 20 ans



7 250 élèves, jeunes et adultes



1 100 employés

32 municipalités sur son territoire qui compte parmi les plus vastes au Québec

Apprendre un métier dans les domaines de la santé, de la forêt, de la mécanique, de l'administration et de la métallurgie

De la formation sur mesure pour les employés d'entreprises



## L'ENGAGEMENT

d'élèves motivés



### NOTRE MISSION

- Développer, organiser et donner des services éducatifs de qualité à tous nos élèves du préscolaire, du primaire et secondaire, de même qu'à ceux à l'éducation des adultes et en formation professionnelle.
- Contribuer au développement social, culturel et économique de nos deux MRC en augmentant le niveau de scolarisation et de qualification de notre population.
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur notre territoire.

### UNE ÉQUIPE DE COMMISSAIRES

Les commissaires au sein de notre territoire et présidés par madame Céline Lefrançois, après avoir adopté les orientations et priorités, s'assurent de la réalisation des engagements pris dans le Plan d'engagement vers la réussite. Ils veillent à ce que la gestion, les ressources et l'organisation des services soient mises à contribution de la réussite.

### NOTRE VISION

La Commission scolaire des Monts-et-Marées **centrera** ses ressources et effort à la réussite et la persévérance scolaires de TOUS ses élèves. Elle **s'appuiera** sur des pratiques efficaces reconnues permettant d'avoir des attentes élevées pour TOUS. Elle **partagera** cet **engagement** auprès des élèves, avec les parents, son personnel et la



L'ENGAGEMENT par l'apprentissage

## Une déclaration de services à la population



L'ENGAGEMENT pour une éducation de qualité'

- Nous porterons à 77% le nombre d'élèves obtenant un diplôme ou une qualification. Nous nous assurerons d'augmenter le nombre de garçons et d'élèves à besoins particuliers qui obtiendront leurs diplômes ou qualifications.
- Nous agirons tôt pour améliorer la maîtrise de la langue française et ainsi améliorer les résultats à l'épreuve ministérielle de 4e année avec un taux de réussite de 86%.
- Nous agirons tôt pour réaliser des interventions précoces, différenciées, reconnues dans la recherche pour augmenter le nombre d'élèves arrivant au secondaire sans retard, ce qui représente 87% de nos élèves au primaire.
- Nous mettrons tout en œuvre pour que tous nos élèves, avec les ressources disponibles évoluent dans des bâtiments qui sont dans un état satisfaisant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.
- Nous collaborerons et solliciterons la communauté et les acteurs pouvant être impliqués dans la réussite de nos élèves afin que cet enjeu soit la priorité de toute une région.

L'ENGAGEMENT par nos enseignants



## UNE CONSULTATION, UN LEVIER DÉTERMINANT POUR LE PEVR 2018-2022

67 groupes consultés :

- ✓ L'ensemble des conseils d'établissement (C.É.)
- ✓ Les élèves et l'ensemble du personnel des écoles, des centres et des deux centres administratifs
- ✓ Le comité de parents
- ✓ Le comité des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage
- ✓ Les gestionnaires
- ✓ Les syndicats

## VOUS DÉSIREZ ...

- Être informés sur le travail et sur les orientations prises par le Conseil des commissaires ;
- Vous impliquer dans la vie de votre école, du conseil d'établissement, du comité de parents, du comité des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ;
- Être informés des services ou des programmes existants dans nos écoles ou nos centres de formation professionnelle ;
- Nous faire connaître vos questionnements ou mécontentements.

Consultez notre site Internet à : [csmm.qc.ca](http://csmm.qc.ca)

### Siège social

93, avenue du Parc  
Amqui (Québec) G5J 2L8  
Téléphone : 418 629-6200

### Centre de services de Matane

530, avenue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3B5  
Téléphone : 418 566-2500

## NOS SERVICES

La Commission scolaire regroupe une équipe de près de 1100 personnes impliquées dans les services à l'élève au cœur des écoles, des centres et des services aux entreprises.

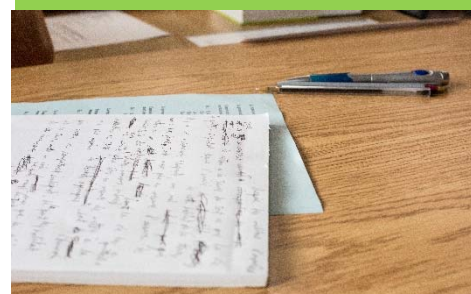
Nos services sont offerts dans 26 écoles primaires et secondaires réparties dans 32 municipalités.

Dans plusieurs domaines, enfant à besoins particuliers, petite enfance, soutien à l'alphabétisation, et collaboration avec le milieu socioéconomique, nos services et nos établissements travaillent en collaboration avec divers partenaires.

Le Service des ressources éducatives est au cœur de la mission de la CSMM. Rigoureux dans l'application des programmes de formation pour tous les ordres d'enseignement, il guide, inspire et organise les services d'enseignement. Avec ses professionnels et intervenants spécialisés, il soutient l'apprentissage.

En appui aux activités des écoles et des centres, nos services administratifs regroupent des équipes notamment affairées à la gestion du personnel, à l'entretien des immeubles, à l'approvisionnement, aux communications, au fonctionnement et au déploiement du réseau informatique, à la saine gestion financière de l'organisation, à la conservation des archives et l'amélioration des pratiques.

Ces services sont sous la responsabilité de la directrice générale de la CSMM, madame Marthe Emond.



L'ENGAGEMENT par l'implication des parents

## ANNEXE 5

---

**EXTRAIT DE RÉOLUTION** du **procès-verbal**  
de la rencontre du comité consultatif de gestion (CCG)  
de la Commission scolaire des Monts-et-Marées tenue  
le 8 mai 2018.

---

**CCG-1718** PRÉSENTATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Les membres du CCG sont d'accord de recommander le maintien des cibles présentées lors du processus de consultation.

Les membres sont également d'accord avec l'ajout de la déclaration de services dans le document de présentation.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de recommander au conseil des commissaires d'adopter le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) tel que présenté.

**ADOPTÉ**

Fait et rédigé à Matane,  
Ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

*Copie conforme au livre des procès-verbaux sous réserve de l'adoption du procès-verbal.*

*Yves Synnètt*

---

Yves Synnètt, secrétaire général

## ANNEXE 6

### FORMULAIRE DE CONSULTATION



GRUPE CONSULTÉ : \_\_\_\_\_

#### **Plan d'engagement vers la réussite** concernant les propositions d'objectifs et d'indicateurs :

##### **1. Concernant la hausse du taux de diplomation et qualification...**

- Nous sommes en accord avec la cible.
- Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

##### **2. Concernant l'écart garçons et filles...**

- Nous sommes en accord avec la cible.
- Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

##### **3. Concernant les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage (EHDA)...**

- Nous sommes en accord avec la cible.
- Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

##### **4. Concernant l'âge à l'entrée au secondaire....**

- Nous sommes en accord avec la cible.
- Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

**5. Concernant l'amélioration du français...**

Nous sommes en accord avec la cible.

Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

**6. Concernant les bâtiments...**

Nous sommes en accord avec la cible.

Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

**7. Concernant les compétences en littératie des adultes...**

Nous sommes en accord avec la cible.

Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

**8. Concernant l'activité physique...**

Nous sommes en accord avec la cible.

Nous sommes en désaccord avec la cible et proposons :

\_\_\_\_\_

Commentaires :

\_\_\_\_\_

2018-03-13

## ANNEXE 7

---

EXTRAIT DE RÉOLUTION du procès-verbal  
de la séance du conseil des commissaires de la  
Commission scolaire des Monts-et-Marées tenue le  
22 mai 2018.

---

### **C.C. 064-18      PROJET PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSIE 2018-2022**

**VU** l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Monts-et-Marées sera partie prenante d'un tout nouveau cycle de planification stratégique du réseau scolaire se dotant d'un premier plan d'engagement vers la réussite 2018-2022;

**VU** l'article 59 de la loi, le ministre a transmis à la présidente, cinq objectifs et deux orientations dont la commission scolaire doit tenir compte dans son plan d'engagement vers la réussite;

**ATTENDU** que les travaux pour la réalisation de ce mandat se sont déroulés de la mi-juin 2017 jusqu'à la mi-mai 2018;

**ATTENDU** que la démarche de travail de la CSMM a été réalisée par le comité de pilotage selon les principales activités suivantes :

- Revue de la documentation disponible concernant le PEVR et les obligations s'y rattachant;
- Rencontres avec la direction générale afin de clarifier les objectifs du mandat, d'échanger sur les enjeux et les besoins de la CSMM et de confirmer les travaux à réaliser;
- Analyse des cibles proposées par le ministère pour atteindre les résultats attendus de la politique sur la réussite éducative et propositions pour la CSMM;
- Réalisation de séances de travail avec les membres du comité consultatif de gestion de la CSMM afin de favoriser des échanges constructifs visant à relever l'information essentielle, permettant de formuler des recommandations de cibles à atteindre;
- Rédaction d'un document de consultation, présentant le PEVR, permettant aux établissements d'effectuer les travaux nécessaires à la révision de leur projet éducatif;

**CONSIDÉRANT** que le PEVR a été élaboré en cohérence et en continuité avec la planification stratégique adoptée par le conseil des commissaires en juin 2014;

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la validation du PEVR auprès des instances de la CSMM;

**CONSIDÉRANT** que ces objectifs et orientations sont en cohérence avec la Politique de la réussite éducative de même qu’avec la Politique de l’activité physique, du loisir et du sport et feront partie du Plan stratégique 2017-2022 du Ministère;

**CONSIDÉRANT** une participation exceptionnelle de l’ensemble des conseils d’établissements et des équipes-écoles;

**CONSIDÉRANT** la forte adhésion aux cibles retenues qui se dégage de la consultation.

Il est proposé par madame la commissaire-parent Véronique Lamarre et résolu unanimement d’adopter le premier plan d’engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées et de le transmettre au ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx.

Fait et rédigé à Matane,  
Ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mai 2018.

*Copie conforme au livre des procès-verbaux sous réserve de l’adoption du procès-verbal.*

  
\_\_\_\_\_

Yves Synnnett, secrétaire général

## ANNEXE 8

---



Commission scolaire  
des Monts-et-Marées

### SIGNATURES

---

Madame Céline Lefrançois  
Présidente

---

Madame Marthe Émond  
Directrice générale